

Comparaison 3ème pilier

Différences générales

	Banque prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance libre (3B)
Montant maximum prime 2018	6'768.-	6'768.-	Illimité
Durée	Jusqu'à max. 70 ans pour les hommes Jusqu'à max. 69 ans pour les femmes	Jusqu'à max. 70 ans pour les hommes Jusqu'à max. 69 ans pour les femmes	Libre
Rémunération	Taux adaptable fixé par la Banque <i>possibilité d'investissement en fonds de placement</i>	Taux technique fixé au début du contrat et garanti <i>possibilité d'investissement en fonds de placement</i>	Taux technique fixé au début du contrat et garanti <i>possibilité d'investissement en fonds de placement</i>
Conditions pour retirer mon avoir	<ul style="list-style-type: none"> • Quitter la suisse • Devenir propriétaire • Devenir indépendant* • Devenir invalide aux 2/3 • 5 ans avant l'âge de la retraite <i>*au sens de l'AVS</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Quitter la suisse • Devenir propriétaire • Devenir indépendant* • Devenir invalide aux 2/3 • 5 ans avant l'âge de la retraite <i>*au sens de l'AVS</i>	Aucune
Clause bénéficiaire	Selon la loi	Selon la loi	Pas de prescription
Flexibilité des versements	Oui	Non, prime annuelle fixe	Non, prime annuelle fixe
Compte de dépôt prime	Non	Oui	Oui
Pénalité en cas de modification de la prime	Non	Oui	Oui
Questionnaire médical	Non	Oui	Oui

Comparaison 3ème pilier

Différence d'imposition

	Banque prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance libre (3B)
Déduction fiscale	<p>Affilié au 2ème pilier 6'768.-</p> <p>Pas affilié ou indépendant 20% du revenu, max 33'840.-</p>	<p>Affilié au 2ème pilier 6'768.-</p> <p>Pas affilié ou indépendant 20% du revenu, max 33'840.-</p>	<p>Déduction selon les cantons:</p> <p>NE/VD/VS/JU/BE pas de déductions</p> <p>GE 2'196.- pour personne seule 3'294.- pour famille</p> <p>FR 750 pour personne seule 1'500.- pour famille</p>
Imposition pendant la durée	Non	Non	Valeur de rachat imposée sur la fortune

Différence en cas de retraite

Capital garanti à l'échéance	Non, dépend des versements	Oui, en fonction du produit	Oui, en fonction du produit
Imposition lors de la perception du capital en cas de vie	Imposé sur le revenu à un taux séparé et distinct des autres revenus	Imposé sur le revenu à un taux séparé et distinct des autres revenus	Pas d'impôts

Comparaison 3ème pilier

Différences en cas de décès

	Banque prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance liée (3A)	Assurance prévoyance libre (3B)
Capital décès	Héritiers touchent le solde du compte	Héritiers touchent le capital-décès prévu au début du contrat	Héritiers touchent le capital-décès prévu au début du contrat
Imposition lors de la perception du capital en cas décès	Imposé sur le revenu à un taux séparé et distinct des autres revenus	Imposé sur le revenu à un taux séparé et distinct des autres revenus	Impôt sur les successions

Différence en cas cas d'invalidité

Exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain	Non	La Compagnie d'assurance paie la prime, après un délai d'attente à choix	La Compagnie d'assurance paie la prime, après un délai d'attente à choix
Rente d'invalidité supplémentaire	Non	Montant de la rente à choix, pour augmenter les prestations du 1er et 2ème pilier	Montant de la rente à choix, pour augmenter les prestations du 1er et 2ème pilier

Différences lors de l'accession à la propriété

Montant pris en compte lors de nantissement ou mise en gage	Solde du compte	Valeur de rachat	Valeur de rachat
Montant pris en compte lors d'un retrait pour acheter une maison	Solde du compte	Valeur de rachat	Valeur de rachat